

**Avis n° 2009/07-04 relatif  
à l'habilitation de l'Université Paris-VI – École  
polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie  
(Polytech' Paris-UPMC) :  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'Université Paris-VI – École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie (Polytech' Paris-UPMC)
- Vu le rapport établi par Henry Schoorens (rapporteur principal), et présenté lors de la séance plénière du 07/07/09

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

Les habilitations de Polytech' Paris-UPMC à délivrer des diplômes d'ingénieurs dans différentes spécialités étaient valables jusqu'à l'année 2008-2009. Le dossier de renouvellement présenté par l'école n'a pas pu être traité à temps par la CTI. Une visite de l'établissement aura lieu en septembre/octobre 2009. Le dossier sera porté à l'ordre du jour de la séance plénière de novembre ou de décembre 2009.

Dans l'attente, la Commission autorise l'école à recruter de nouveaux élèves et apprentis, à la rentrée 2009, en vue de préparer le titre d'*Ingénieur diplômé* dans les différentes spécialités actuellement habilitées.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 juillet 2009

Le président



Bernard REMAUD